

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, quand j'étais au secrétariat d'État, d'amorcer la démarche concernant la politique sur les langues officielles, et mon collègue se rappellera qu'il a lui-même déploré l'automne dernier que les consultations qui avaient été mises en place au niveau des organismes associés particulièrement à la démarche, entre autres l'Association des francophones hors Québec, n'avaient pas été suffisantes. La procédure a été mise en place, et je pense que le gouvernement s'est engagé et va le faire prochainement au cours de la session actuelle. Je pense qu'on doit mettre en place toutes les mesures qui nous permettent d'offrir les meilleures mesures possibles dans le cadre de la révision de la Loi sur les langues officielles.

LA NÉCESSITÉ DE METTRE FIN À UNE SITUATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, parce que c'est lui qui est chargé de ce dossier.

On apprend aujourd'hui, par exemple, que les juges de la Cour fédérale, les juges de la Cour canadienne de l'impôt sont exemptés d'être capables de comprendre ce que le tribunal entend, c'est-à-dire la langue de l'accusé. Pour éviter, encore une fois, que les gens commencent à se poser des questions sérieuses sur le sérieux du gouvernement et sa volonté de corriger le problème, le ministre ne peut-il pas se lever à la Chambre et mettre fin à cette situation douloureuse et probablement très dangereuse, à savoir que le gouvernement mette de l'avant son projet de loi aujourd'hui et qu'on en vienne à conclure que c'est ce qu'ils veulent eux?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre catégoriquement que, en dépit de ce que le député appelle des fuites, le gouvernement mène des consultations très poussées avec des personnes de tous les secteurs de la société et de toutes les régions que la question des langues officielles intéresse au plus haut point. Nous ne considérons pas cette approche fautive. Je sais que du temps où son parti était au pouvoir, le député n'appréciait guère la consultation, mais il est important pour nous de fonder notre politique des langues officielles sur la consultation.

L'allusion du député au système judiciaire et à la prétendue fuite tombe bien mal parce qu'elle est inexacte. Je négocie, au nom du gouvernement du Canada, concernant certaines juridictions provinciales et le déroulement des procès dans les deux langues officielles. J'essaie en ce moment d'obtenir l'assentiment de toutes les provinces à ce sujet. Je les ai cependant prévenues que je proclamerai les dispositions de la loi qui permettront que des procès se déroulent en langue française dans leur juridiction. J'ai l'intention de donner suite à cette initiative.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale aux députés que la prochaine question sera la dernière. Le député de Humboldt—Lake Centre voudra bien m'excuser. Je lui ai coupé la parole sans le vouloir. Je lui remettrai le temps dont il a été privé un autre jour.

Questions orales

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE BUDGET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE FINANCEMENT DE LA SYLVICULTURE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, comme la ministre du Commerce extérieur est absente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans le budget qu'il a déposé hier, le gouvernement de la Colombie-Britannique consacre à des programmes de sylviculture et de reboisement seulement 36 des quelque 360 à 400 millions de dollars que la Colombie-Britannique va tirer de la taxe fédérale sur les exportations de bois d'œuvre. Moins de 10 p. 100 de cette somme ira à des programmes de sylviculture et de reboisement. Est-ce là ce que la ministre du Commerce extérieur avait convenu avec le premier ministre Vander Zalm? Ce n'est pas du tout ce qu'elle a laissé entendre à la Chambre le 5 février. Est-ce que cette allocation de moins de 10 p. 100 est acceptable au gouvernement?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur a maintes fois précisé à la Chambre qu'elle escomptait que les recettes de la taxe sur le bois d'œuvre—argent qui reste au Canada au lieu d'aller aux États-Unis—servirait à financer des programmes de sylviculture, de reboisement et de recyclage des travailleurs déplacés. Je rappelle à la députée qu'il s'agit de ressources provinciales et que les provinces peuvent utiliser comme bon leur semble les fonds qui leur sont transmis. C'est un budget provincial et je ne tiens pas à en parler. C'est aux Canadiens de la Colombie-Britannique qu'il revient de se prononcer sur ce budget. Toutefois, la ministre espère que les recettes tirées de cette taxe seront dépensées dans le secteur forestier de façon, puis-je dire, à ne pas annuler le protocole d'entente que nous avons conclu avec les États-Unis.

M. le Président: La députée peut poser une dernière question.

L'OBTENTION D'UNE GARANTIE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Le secrétaire parlementaire ne conviendra-t-il pas qu'il s'agit de fonds fédéraux et qu'une certaine entente au sujet de leur emploi aurait dû être prévue? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait et pourquoi le gouvernement s'est-il laissé duper par le premier ministre Vander Zalm?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne crois pas que M. Vander Zalm ait dupé qui que ce soit. Ces fonds proviennent d'une ressource provinciale et il a été convenu que les recettes tirées de la taxe, moins des frais minimes d'administration, seraient transmises aux provinces. En même temps, les gouvernements provinciaux étudient divers moyens de rajuster cette taxe, au moyen des droits de coupe ou autrement. Par conséquent, il serait ridicule que le gouvernement dicte aux provinces la façon d'employer cet argent. Nous pouvons faire des suggestions, mais nous ne devons pas leur dicter leur conduite...